

Mes nombreux commettants qui communiquent avec moi par lettres ou par téléphone partagent avec moi une préoccupation, celle de vivre en sécurité et de voir grandir leurs enfants dans une société sûre. Ils ont peur de ces individus qu'on ne saurait mieux décrire que M. William Gold, du *Herald* de Calgary. Voici ce qu'il a écrit:

La société contemporaine engendre une catégorie d'individus particulièrement sauvage, totalement dénuée de compréhension ou de respect à l'égard de la vie d'autrui. Ces psychopathes sont parfaitement conscients qu'ils enfreignent la morale et la légalité, mais l'idée de commettre un meurtre ne leur répugne en aucune façon.

Je rejette l'idée selon laquelle la société cherche à se venger. Pour moi, il ne s'agit que de justice, d'un besoin de sécurité. La plupart des gens sont d'accord avec la première phrase d'une annonce de la Police provinciale de l'Ontario qui déclare:

Tâchons de mieux respecter la loi.

Ce gouvernement n'a certainement pas souscrit à cette opinion. Il sait parfaitement bien qu'à bon nombre de reprises, il a manqué à son devoir d'appliquer les lois en vigueur sur la peine capitale, et l'abolition serait son seul moyen de cesser de faire fi de la loi.

Jusqu'ici au cours de mes remarques, je crois avoir fait comprendre que je fais écho à l'opinion de la plupart des partisans du maintien de la peine capitale. Toutefois, nombreux sont ceux qui prétendent que si la peine capitale doit demeurer dans nos recueils de lois, il faudra assurer à la population que les données scientifiques et médicales les plus récentes seront utilisées pour trouver une autre solution que la pendaison.

Quand j'ai présenté une motion le 10 février dernier, en vertu de l'article 43 du Règlement, en vue de renvoyer la question de la peine capitale au comité permanent de la justice et des questions juridiques, qui serait chargé de trouver une façon plus humaine d'appliquer la peine capitale, je l'ai fait à cause de deux préoccupations primordiales. Tout d'abord, la majorité des Canadiens sont en faveur de la peine capitale, mais nombreux sont ceux qui jugent la pendaison barbare.

Je n'ai guère prisé la réponse du premier ministre (M. Trudeau) qui, en réponse à ma question concernant une autre méthode, a dit que si l'abolition n'était pas acceptée, nous pourrions alors chercher comment tuer ces gens. Tout cela paraît bien pharisaïque. Craint-il de se souiller en discutant sérieusement cette question? Je maintiens qu'il faut l'envisager froidement, de façon réaliste. Je maintiens qu'il faut trouver une autre solution, que ce soit la chaise électrique, la chambre à gaz, la médication ou ce qu'on voudra. Avec un procédé plus civilisé et plus efficace, on soulagerait la conscience de ceux que rebute la pensée de la corde.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais il a épuisé son temps de parole.

**M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, dans les derniers instants de son discours, le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie) a abordé la question qu'il avait posée en premier lieu, celle de savoir quelles sont les façons les moins barbares d'exécuter les criminels. Ce n'est évidemment pas de cette question que nous avons à nous occuper ici au Parlement ou ailleurs dans le pays.

Ce dont il faut s'occuper, c'est de chercher les moyens de protéger la société contre la violence criminelle et des

### L'ajournement

moyens de dissuasion. Mais si les députés se mettent à chercher des façons humaines de mettre les gens à mort, je commence à me demander s'ils ne rougissent pas de vouloir conserver la peine capitale parce qu'elle s'est révélée incapable d'empêcher le crime. Nous savons tous qu'autrefois des centaines de délits étaient punis de mort en Angleterre. Je veux parler du vol à la tire et des larcins. Les filous étaient exécutés sur la place publique, ce qui donnait chaque fois aux pickpockets une nouvelle occasion de faire des sous parmi la foule assemblée. Mais au moins, à cette époque, la société avait le courage de tenir les exécutions en public dans l'espoir que cela en empêcherait d'autres de commettre le même genre de crime. Ça ne servait à rien à l'époque, pas plus qu'aujourd'hui.

A mon avis, les Canadiens doivent décider si l'on peut ou non protéger la société contre les crimes horribles grâce à la peine capitale, que l'exécution soit faite par pendaison ou autrement, en public ou non, ou bien si nous devrions nous réfugier derrière une façon plus humaine d'exécuter les condamnés, nous soustrayant ainsi à notre responsabilité, à titre de députés et de dirigeants au Canada, pour ce qui est d'exécuter ceux qui ont commis des crimes.

A mon avis, il n'y a qu'une chose qui puisse justifier la peine capitale, et c'est le désir de protéger la société et de lui assurer que des crimes horribles ne seront plus commis parce que nous exécutons une ou deux personnes par quelque méthode humaine. D'après toutes les études qui ont été menées au Canada et à l'étranger le fait que la peine capitale existe ou non ne modifie pas sensiblement le taux de la criminalité, surtout en ce qui concerne des crimes comme le meurtre et autres du même genre.

Le député espère que le débat qui va s'ouvrir dans une ou deux semaines va résoudre une fois pour toutes l'affaire de la peine capitale. Je l'espère également, j'espère qu'il va placer notre pays en tête des États du monde libre pour notre humanité envers les gens, pour la façon dont nous protégeons la société contre la violence criminelle. Il faut abolir la peine capitale.

● (2210)

L'INDUSTRIE—DOUGLAS AIRCRAFT—LES MESURES POUR  
EMPÊCHER LES MISES À PIED—L'ANNONCE DE LA NOUVELLE  
POLITIQUE AÉROSPATIALE

**L'hon. Stanley Haidasz (Parkdale):** Monsieur l'Orateur, vendredi dernier et cet après-midi, j'ai posé des questions au ministre des Finances (M. Macdonald) et au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Jamieson) au sujet de la nouvelle selon laquelle l'usine Douglas Aircraft de Malton mettra à pied près de 150 employés. J'ai aussi demandé aux ministres en cause de dire quand nous pouvons nous attendre à ce qu'on annonce à la Chambre une politique globale et valable au sujet de l'industrie aérospatiale canadienne.

J'ai posé ces questions non seulement parce que je suis certain que tous les députés regrettent l'annonce faite hier par la direction de Douglas Aircraft, à Malton, en Ontario, concernant la mise à pied de 150 travailleurs, mais aussi à cause de l'incertitude qui existe au sujet de la préservation et de l'expansion de l'industrie aérospatiale du Canada, qui comprend non seulement les travailleurs hautement spécialisés des usines de fabrication d'avions, mais aussi les travailleurs auxiliaires qui s'occupent de la recherche et du développement, que ce soit dans ces usines, dans nos universités ou au Conseil national de recherches, où l'on a bloqué bon nombre de subventions gouvernementales.